



RAC GYMNASTIQUE ARTISTIQUE
Domaine de Vert-Bois
Côte de la Jonchère
92500 RUEIL MALMAISON
Tél : 01.47.08.20.01
racgymart@free.fr
www.racgymnastique.com / www.facebook.com/racgym



ADHÉSION 2023/2024

**!!! TOUT DOSSIER INCOMPLET LE JOUR DE L'INSCRIPTION
SERA AUTOMATIQUEMENT MIS SUR LISTE D'ATTENTE !!!**

Du lundi 5 juin au samedi 1^{er} juillet
pour les anciens adhérents
(à donner aux entraîneurs ou à déposer
dans la boîte aux lettres du club)
Permanence les mercredis 7 et 14 juin de 16h à 18h

Les mercredis 21 et 28 juin
pour les nouveaux adhérents
de 14h à 18h

Composition du dossier :

- ✓ la fiche de renseignements dûment complétée (à retirer sur place ou à télécharger),
- ✓ la fiche d'adhésion au RAC Omnisports (à retirer sur place ou à télécharger),
- ✓ le formulaire de protection de vos données (à retirer sur place ou à télécharger),
- ✓ l'autorisation de publication de la photographie de votre enfant sur le site internet/page Facebook du club (à retirer sur place ou à télécharger),
- ✓ 1 photo récente (à coller sur la fiche de renseignements),
- ✓ le règlement comprenant la participation aux frais de gestion du RAC Omnisports (15 €) ET la cotisation (paiement possible avec un maximum de 3 chèques à l'ordre de RAC GYMNASTIQUE, tous datés du jour de l'inscription : 1^{er} chèque de 70€ (frais de dossier non remboursables, encaissement mi-juillet), le solde (déduction faite des 70€) payable en 1 ou 2 fois (encaissement fin septembre et fin novembre). Merci de faire des montants sans virgule.

Réductions

- 15 € de réduction à partir de la 2^e personne.
- Chèques-vacances et coupons sports acceptés pour régler tout ou partie de la cotisation.
- Bons PASS LOISIRS (émission 2023) délivrés par le C.C.A.S. de RUEIL-MALMAISON (à retirer avant l'inscription).
- Pass + (émission 2023) délivré par le Conseil Général (téléchargeable dès le mois de juin) (si vous ne l'avez pas le jour de l'inscription, merci de laisser un chèque de caution qui vous sera rendu quand vous apporterez le Pass, au plus tard fin mars).
- Votre comité d'entreprise ou une collectivité territoriale peut prendre en charge une partie de la cotisation (nous établissons sur demande uniquement une attestation de paiement).

RAPPEL : L'adhésion est due pour l'année sportive dans son ensemble (septembre – juin).

Il ne pourra être envisagé de remboursement en cas d'abandon, sauf en cas de blessure, au gymnase ou en compétition, dûment certifiée et fournie dès l'arrêt des cours.

Dans ce cas, **tout remboursement éventuel tiendra compte de frais fixes de 70 €**, le restant de la somme étant calculé au prorata des mois de participation à l'activité sportive.

**Reprise des entraînements la semaine
du 4 septembre 2023**